Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_02-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26/01/2026
Délibération n°2

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-six Janvier à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi vingt du mois de Janvier deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	46
Votants	53
Vote	
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Jean-Paul GAUTIER, délégué d'Allaire, donne Pouvoir à Maryse PARIS, Bernard RYO, Maire de Béganne, donne Pouvoir à Emmanuelle LE BRUN, Karen LANSON, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Géraldine DENIGOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN, Jany LE BEL, déléguée de Saint-Jean-la-Poterie, donne Pouvoir à Alexis MATULL, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Denis HUET, délégué de Rieux, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, René RIAUD, Maire de Sixt-sur-Aff

Secrétaire de séance : Jean-Luc LEVESQUE

AMENAGEMENT - CONFLUENCES 2030 : AVENANT AU PACTE DE GOUVERNANCE – EXERCICE 2026

La présente délibération a pour objet d'approuver l'avenant au pacte de gouvernance liant REDON Agglomération, la ville de Redon et la ville de Saint-Nicolas-de-Redon dans le suivi opérationnel du projet Confluences 2030 pour l'exercice 2026.

Annexes :

- *Projet d'avenant 2026*
- *Maquette financière 2026*

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

En 2020, les trois collectivités partenaires du projet Confluences 2030 ont validé un nouveau pacte de gouvernance pour une durée de 6 ans (2020- 2026) qui fixe le cadre d'actions conjointes et d'engagements financiers. Les objectifs visés par ce Pacte de gouvernance sont de :

1. Assurer la cohérence de la mise œuvre opérationnelle du projet
2. Porter et mettre en synergie la dynamique du projet « Confluences » avec les stratégies territoriales (Projet de territoire, SCOT ...)
3. Se saisir du projet comme effet levier de marketing territorial pour communiquer sur le territoire, intensifier son attractivité vers l'extérieur en lien avec les autres opérations majeures du territoire
4. Soutenir la mobilisation des habitants et acteurs du territoire, accompagner l'initiative

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_02-DE

La maquette financière jointe en annexe identifie le plan d'action lié à la gestion globale du projet Confluences 2030 pour l'année 2026 et s'inscrit dans la continuité du plan d'action 2025.

Cette maquette vient compléter les modalités de répartition des charges définies à l'article 13 du Pacte de gouvernance.

Les conditions de prise en charge du coût de coordination, de communication, de concertation et d'animations de Confluences d'été visées à l'alinéa 1 de l'article 13 du Pacte de gouvernance sont les suivantes :

- REDON Agglomération : 20 %
- Ville de Redon : 60 %
- Commune de Saint-Nicolas-de-Redon : 20 %.

		Actions	Prévisionnel 2025		Prévisionnel 2026		AUTOFINANCEMENT = COSIGNATAIRES					
							REDON Agglomération		Redon		St-Nicolas de Redon	
							%	€	%	€	%	€
PG - GESTION DU PROJET / G - GOUVERNANCE INTERNE	PG.1	PG.1 a AMO Programmation projet urbain : mission ADDRN	30 000,00 €		28 750,00 €		26,78%	7 700 €	44,3%	12 750 €	28,87%	8 300 €
	PG.2	PG.2 a Concertation / animation citoyenne	10 000,00 €	TTC	10 000,00 €	TTC	20%	2 000,00 €	60%	6 000,00 €	20%	2 000,00 €
		PG.2 b Mission d'assistance MOE Grether	3 000,00 €	HT	7 200,00 €	TTC	20%	1 440,00 €	60%	4 320,00 €	20%	1 440,00 €
		PG2.c Communication Confluences d'été	6 000,00 €	TTC	6 000,00 €	TTC	20%	1 200 €	60%	3 600 €	20%	1 200 €
	PG.3	Autres actions de communication et marketing	6 000,00 €	TTC	6 000,00 €	TTC	20%	1 200 €	60%	3 600 €	20%	1 200 €
	G.4	G.4a Coordination Confluences	35 000,00 €	TTC	30 000,00 €	TTC	20%	6 000 €	60%	18 000 €	20%	6 000 €
		G.4b Contribution des services des 3 collectivités dans la gouvernance générale	Estimé en interne à chaque collectivité									
		G.4c Mobilisation des services des 3 collectivités au pilotage des opérations	Estimé en interne à chaque collectivité									
	TOTAL PG - GESTION DU PROJET / G - GOUVERNANCE INTERNE		90 000,00 €		87 950,00 €			19 540 €		48 270 €		20 140 €

Par ailleurs, les coûts liés l'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par l'Agence d'Urbanisme de la région de Saint-Nazaire (Addrn), sur la base de 38 jours d'intervention, fera l'objet d'une répartition spécifique au prorata du temps alloué à chacune des missions qui lui seront confiées et de la maîtrise d'ouvrage, à savoir :

Missions	jours	montant prévisionnel	REDON		REDON Agglomération		St-Nicolas de Redon	
Gouvernance générale	13	10 000,00 €	60%	6 000,00 €	20%	2 000,00 €	20%	2 000,00 €
La Digue	12	9 000,00 €			30%	2 700,00 €	70%	6 300,00 €
Stef	8	6 000,00 €	50%	3 000,00 €	50%	3 000,00 €		- €
Garnier	5	3 750,00 €	100%	3 750,00 €				
Total	38	28 750,00 €	44,35%	12 750,00 €	26,78%	7 700,00 €	28,87%	8 300,00 €

Sur ces bases de répartition, la contribution financière de REDON Agglomération pour l'année 2026 s'élève à 19 540 € sur un montant global de dépenses prévisionnelles de 87 950 €.

VU la délibération du CC_2020_200 du Conseil communautaire en date du 10/10/2020 approuvant le plan guide d'aménagement et de programmation Confluences 2030 ;

VU la délibération du CC_2021_111 en date du Conseil communautaire du 25/05/2021 approuvant le Pacte de gouvernance Confluences 2030 ;

CONSIDERANT l'avenant au pacte de Gouvernance lié à l'exercice 2026 et la maquette financière 2026.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_02-DE

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver l'avenant au Pacte de gouvernance CONFLUNCES 2030, pour l'exercice 2026 ;**
- **de prendre acte du projet de maquette financière 2026 annexé ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 53 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc LEVESQUE

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34